

Cahier des clauses Particulières

Travaux de création graphique pour le Parc naturel régional de Brière 2019 – avec variante obligatoire :

- Réalisation d'un visuel pour les 30 ans du marché de Kerhinet en 2019
- Réalisation d'un visuel et / ou d'une ligne graphique pour l'Atlas de la Biodiversité et variante obligatoire
- Réalisation d'un visuel pour les rendez-vous du Parc
- Réalisation d'un visuel pour les 50 ans du Parc naturel régional de Brière (prévu sur l'année 2020) et variante obligatoire

Date et heure limites de remise des offres :
Vendredi 15 février janvier à 15h00

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière
Île de Fédrun
214 rue du Chef de l'Île
44720 SAINT JOACHIM

Tel. 02 40 91 68 68

Mail : t.thudor@parc-naturel-briere.fr

Web. www.parc-naturel-briere.fr

Personne technique : Tiphaine Thudor



Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE

PARTIE TECHNIQUE

1. CONTEXTE ET OBJET DU MARCHÉ

1.1 Les Parcs naturels régionaux	3
1.2 Le Parc naturel régional de Brière	3

2. CONTENU DE LA PRESTATION

2.1 Les 30 ans du marché de Kerhinet	5
2.2 L'atlas de la biodiversité	8
2.3 Les Rendez-vous du Parc	6
2.4 Le Parc a 50 ans	7
2.5 Caractéristiques des évènements	7
2.6 Calendrier de réalisation	8
2.7 Prestation attendue	8
Récapitulatif	8

PARTIE ADMINISTRATIVE

LE PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE, maitre d'ouvrage, mandate des créateurs graphiques pour la création de visuels et /ou de ligne graphique qui seront ensuite adaptés en interne par l'équipe du syndicat mixte pour permettre de renforcer la lisibilité du Syndicat mixte du Parc et ce sur plusieurs actions emblématiques présentées dans ce cahier des charges.

PARTIE TECHNIQUE

1. Contexte et objet du marché

1.1 Les Parcs naturels régionaux

Le label « Parc naturel régional » est attribué par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer à un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais dont l'équilibre est fragile et menacé.

Un projet

Le Parc naturel régional organise son action autour d'un projet visant à assurer durablement la protection, mais aussi la gestion et le développement harmonieux de son territoire

Un contrat

Ce projet est concrétisé par la signature d'un contrat, [la Charte](#), qui engage tous les partenaires pour une durée de 15 ans renouvelable, fixe les objectifs à atteindre, et consigne les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Des missions

- Protéger les richesses naturelles
- Maîtriser l'évolution du territoire, de ses paysages et du cadre de vie de ses habitants
- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir la création culturelle régionale
- Favoriser le développement économique par la valorisation des ressources locales et le soutien aux activités existantes
- Assurer l'information et l'accueil du public à travers un tourisme de nature, respectueux de l'environnement et des habitants

1.2 Le Parc naturel régional de Brière

Le Parc naturel régional de Brière a renouvelé son label pour la 4^{ème} fois en août 2014. Il est un des tous premiers Parcs naturels régionaux français, créé, avec 5 autres Parcs, en 1970. Aujourd'hui, grâce aux interventions du Parc, des améliorations ont pu être apportées dans différents domaines tels que le cadre de vie, la protection des richesses naturelles, la sensibilisation à l'environnement (création d'un centre, organisation de stages et actions pédagogiques), l'action culturelle et l'organisation de l'activité touristique (création de la Maison du Parc et des relais d'information touristique, création d'un réseau de sentiers de randonnées, création de sites de découverte, signature de chartes de marquage avec les professionnels du tourisme).

Le Parc naturel régional de Brière comprend 21 communes, 1 ville porte, 1 ville partenaires, et est réparti sur 4 intercommunalités.

Dans le cadre de ses actions, le syndicat mixte du Parc naturel régional travaille en liaison avec de nombreux partenaires et acteurs du territoire :

- Les partenaires : élus, communes, associations, professionnels, enseignants, Offices de tourisme, hébergements nature et patrimoine, ambassadeurs...en appui de l'animation de réseaux et du réseau des Parcs.
- Le grand public à savoir, les habitants du territoire le plus souvent sensibilisés au Parc et à ses missions et les touristes qui préparent leur séjour ou qui sont de passage.
- Les associations diverses (culture, animation, environnement...)
- Les scientifiques
- La presse

Le syndicat mixte du Parc intervient dans de nombreux domaines tels que la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité, il travaille également à l'épanouissement de l'homme en conjuguant et en mettant en exergue les savoir-faire traditionnels, la créativité, la consommation tournée vers le plaisir, la santé, le bien-être pour un développement harmonieux, solidaire et socialement responsable. Il contribue également à la dynamique de l'économie locale en révélant des initiatives et projets locaux tout en s'appuyant sur des actions collectives.

L'une des mesures de la charte est de conforter et développer les filières agricoles, notamment à travers la mise en avant des produits du terroir ; à cet effet, depuis bientôt 30 ans, il organise un marché de producteurs durant l'été dans le village de Kerhinet à Saint-Lyphard.

(Détails dans le point 2.1)

Le Syndicat mixte du Parc a initié et anime une démarche d'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) engagée par 8 communes de son territoire. Le Syndicat mixte du Parc souhaite assurer une communication coordonnée et fournir une identité visuelle commune afin que cette action soit lisible sur l'ensemble du territoire du Parc. L'objectif à terme étant que l'ensemble des communes du Parc se dote d'un ABC.

(Détails dans le point 2.2)

Depuis plusieurs années le syndicat mixte du Parc mettait à disposition ses locaux aux associations et partenaires du syndicat mixte dans le but de favoriser des initiatives locales d'animation en relation avec les valeurs de la Charte du Parc. En 2019, il assure, au-delà de ses propres sites, une coordination et valorisation des initiatives locales d'animations Homme et Nature : « Les rendez-vous du Parc »

(Détails dans le point 2.3)

Par ailleurs, en 2020, le Parc naturel régional de Brière fêtera ses 50ans. Outre l'organisation de rendez-vous tout au long de l'année, il souhaite faire de la Fête du Parc le temps fort de cette année exceptionnelle.

(Détails dans le point 2. 4)

Pour faire connaître ses actions, le Parc naturel régional de Brière a défini une stratégie de communication qui s'oriente vers une communication positive, enthousiaste, engageante ; cette stratégie a vocation à être déclinée au niveau du programme d'actions de la structure.

Elle doit répondre à 4 orientations :

- une communication qui parle aux habitants et des habitants ;
- une communication qui participe au développement économique ;
- une communication qui s'appuie sur les relais locaux ;
- une communication qui conforte la notoriété du Parc.

Il est à noter, qu'au niveau national, les Parcs naturels régionaux utilisent une signature identique à l'ensemble des 53 Parcs « **Une autre vie s'invente ici** ». La philosophie qui en découle est d'être engagé ensemble, parler d'une même voix à la fois du développement durable, de notre relation si particulière avec l'environnement, de la qualité de vie que et de la dynamique humaine que l'on souhaite sur pour nos territoires.

Dans cet esprit, le syndicat mixte du Parc souhaite confier la réalisation de l'ensemble des supports définis dans ce cahier des charges, à un prestataire extérieur dans le but de véhiculer une image dynamique, engageante, innovante, proche des habitants, dans un esprit de concertation et des ambitions partagées.

Par ailleurs, le syndicat mixte du Parc utilise actuellement une charte graphique assez simple comprenant, sur ses affiches ou en 1^{er} de couverture, un bandeau horizontal placé en bas de page et agrémenté d'une « touffe » accueillant le logo du Parc et d'un bandeau vertical étroit à gauche de bas en haut pouvant être de couleurs différentes en fonction du visuel choisi. Il conviendra de faire en sorte que les visuels créés puissent s'adapter à cette charte graphique.

2. Contenu de la prestation

2.1 Les 30ans du marché de Kerhinet

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière organise chaque année, avec l'association Terroir et Sel, des marchés aux produits du terroir pendant la saison estivale, à Kerhinet sur la commune de Saint-Lyphard. Ces marchés ont lieu tous les jeudis de juillet à début septembre de 9h à 17h.

Les objectifs et valeurs des marchés aux produits du terroir de Kerhinet tournent autour de la **valorisation de l'agriculture** du Parc (lien de proximité au territoire) ; de la mise en avant de la **production fermière** auprès du public (lien social avec les consommateurs) ; de la promotion de la **solidarité** entre professionnels ; de l'appui à l'implantation de nouvelles activités agricoles sur le Parc

La participation aux marchés se fonde ainsi sur des valeurs de **proximité**, de **convivialité**, d'**authenticité** et de **transparence**.

En 2019, ces marchés fêtent leurs 30 ans. L'occasion lui est donné de réaffirmer ses valeurs.

Pour cet évènement, le visuel souhaité, devra pouvoir être décliné à la fois sur supports papier (affiche format portrait) et numérique (site internet en header par exemple, réseaux sociaux en bandeau d'accueil ou photo de profil.)

2.2 L'Atlas de la Biodiversité

Le Parc naturel régional de Brière couvre 56 500 ha dont 21 000 ha de milieux humides. C'est un parc naturel densément peuplé. Au regard des enjeux du territoire et conformément à la charte, le syndicat mixte du Parc s'investit dans la conservation de la biodiversité remarquable et ordinaire à travers de nombreuses démarches telles que l'animation de sites Natura 2000 ou la co-gestion de la Réserve naturelle régionale de marais de Brière...

Il s'engage également dans l'aménagement du territoire et notamment dans l'accompagnement des communes et EPCI dans la déclinaison de la Trame verte et bleu, l'urbanisme durable et économe en espace, les démarches de préservations des paysages...

A ce titre, il va initier et animer une démarche d'Atlas de la Biodiversité dès le mois de janvier 2019 sur 8 communes volontaires.

Cette démarche vise à :

- sensibiliser le grand public à la richesse et à la fragilité de la biodiversité,
- améliorer et mettre à jour la connaissance du patrimoine naturel du territoire,
- favoriser l'implication des habitants et acteurs locaux dans l'acquisition de connaissances,
- faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques locales et projets d'aménagement,
- identifier des pistes d'actions pour la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel.

L'Atlas de la biodiversité dans son contenu touche différentes espèces aussi diverses que variées allant des papillons aux oiseaux, en passant par les reptiles ou autres amphibiens, de la **biodiversité remarquable à la biodiversité ordinaire**.

Concernant la communication autour du projet, elle représente un levier important pour la **mobilisation des habitants** et des acteurs locaux, et par conséquent pour la réussite du projet. La communication nécessitera la déclinaison de différents supports et la mise en œuvre d'actions dédiées en vue de toucher un large public.

Pour cette action, le syndicat mixte du Parc et les communes concernées souhaite disposer d'un picto pouvant être décliné en visuel, apposé tout ou partie (en fonction de la taille du support) sur supports papier (affiche format portrait et paysage, communiqué de presse, magazine municipaux, flyer, dépliant, rapport technique, exposition, livret de vulgarisation...) et également en numérique (newsletter, site internet en header par exemple, réseaux sociaux en bandeau d'accueil ou photo de profil.) Dans cette version, le visuel devra s'adapter à la charte graphique du Syndicat mixte décrite plus haut.

En variante obligatoire, le syndicat mixte souhaite dédier une charte graphique à l'atlas de la biodiversité.

Cette charte graphique devra prendre en compte l'emplacement d'un titre – sous-titre – infos complémentaires en cas d'animation ainsi que le placement des logos. Une proposition de 2 pages intérieures pourra également être demandée.

2.3 Les Rendez-vous du Parc

La médiation est également le fer de lance du Parc naturel régional de Brière. Pour identifier, faciliter et rendre lisible l'ensemble des **animations** du territoire porteuses des valeurs de la charte du Parc, qu'elles soient portées tant par le syndicat mixte du Parc ou par **les acteurs locaux**, le syndicat mixte du Parc coordonne un appel à projet (aap).

Intitulé les « rendez-vous du Parc » cet aap participe à l'**appropriation** des valeurs que défend le Parc au travers une **culture** commune ; à une meilleure **compréhension**, **transmission** et **valorisation** de l'esprit, du sens autour du Développement durable ; au développement de l'animation locale de la démarche auprès des acteurs du territoire ; à la valorisation des sites à travers des activités accessibles au plus large public

Pour cette action, le syndicat mixte du Parc souhaite disposer d'un picto pouvant être décliné en visuel, apposé tout ou partie (en fonction de la taille du support) sur supports papier (affiche format portrait et paysage, communiqué de presse, magazine municipaux, flyer, dépliant, rapport technique, exposition, livret de vulgarisation...) et également en numérique (newsletter, site internet en header par exemple, réseaux sociaux en bandeau d'accueil ou photo de profil.) Dans cette version, le visuel devra s'adapter à la charte graphique du Syndicat mixte décrite plus haut.

Le picto pourra servir de **dénominateur commun à l'ensemble des partenaires** engagé dans la démarche. Le visuel serait destiné à la communication faite par le Parc

pour le projet global (Affiches, carte postales, site internet...) Ce visuel devra à la fois évoquer la nature, la culture, l'identité paysagère du Parc.

2.4 Le Parc a 50 ans

Institué par décret du 16 octobre 1970, le Parc naturel régional de Brière fêtera ses 50 ans en 2020.

Pour commémorer ces 50 ans, le syndicat mixte du Parc souhaite pouvoir disposer d'un picto, comme un fil conducteur, une épingle disponible tout au long de l'année permettant ainsi de labelliser les actions « 50 ans du Parc ». Cette virgule serait apposée facilement par les partenaires sur leur propre communication autour des 50 ans du Parc.

En effet, dans ce cadre, à l'occasion de ses 50 ans, le syndicat mixte prévoit un programme de manifestations à la fois pour les élus et le grand public qui est actuellement en cours de réflexion.

En outre et en variante obligatoire, il souhaite attribuer un visuel lors d'un temps fort déjà identifié. En effet, chaque année, depuis plus de 12 ans maintenant, le Parc naturel régional organise « La Fête du Parc » début septembre. Cette fête a pour objectif de **faire découvrir les spécificités et les richesses de notre territoire** grâce à un **programme varié de sorties nature, spectacles, animations, découvertes des produits et savoir-faire.**

Elle permet de se distraire, d'apprendre en s'amusant, donne la possibilité d'être acteur de son territoire. Elle se destine à un public familial qui souhaite en savoir plus sur la nature qui l'entoure.

Durant les trois dernières années (y compris 2019), le Parc utilise un visuel évocateur de fête, de nature, de joie, d'émotion. Pour 2020, il souhaite en changer pour les raisons expliquées ci-dessus.

Le syndicat mixte du Parc souhaite disposer d'un visuel dédié à cette Fête du Parc. Ce visuel sera décliné à la fois sur supports papier (affiche, carte postale, programme... format portrait et paysage) et également en numérique (newsletter, site internet en header par exemple, réseaux sociaux en bandeau d'accueil ou photo de profil.)

2.5 Caractéristiques générales

- Ces visuels auront pour vocation de générer une émotion positive bien entendu, fraîche, dynamique, actuelle donnant l'envie de se sentir bien.
- Ces visuels peuvent prendre la forme de photos, de dessins, d'aquarelle, de formes abstraites.... Le syndicat mixte du Parc est ouvert à toutes sortes de propositions.
- Ces visuels seront destinés aux supports print (pouvant aller jusqu'au format d'affichage public) et numérique mis en ligne sur le site internet du Parc naturel régional et mis à disposition des collectivités qui le souhaitent (pour leur site internet, magazine municipaux, réseaux sociaux...), les fichiers d'origine seront donc fournis (illustrator, photoshop compatible avec la version CS6 mais également en jpeg, pdf)
- Ces visuels devront évoquer la philosophie des Parcs, être fidèle à la signature des Parcs naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici »,

- Ces visuels devront mettre en avant la dynamique collective d'un territoire et de ses acteurs engagés collectivement dans le projet du Parc naturel régional auprès de son syndicat mixte de gestion
- Ces visuels seront libre de tout droit d'usage et d'adaptation, quel que soit le type de support et de médias, pour le syndicat mixte du Parc et l'ensemble de ses partenaires concernés.

2.6 Calendrier de réalisation

Il sera demandé de prioriser les réalisations comme suit :

- Les rendez-vous du Parc et les ABC (février- mars)
- Les 30 ans du marché de Kerhinet (mars-avril)
- Les 50 ans du Parc (avril-mai)

Les rétro-planning seront établis avec le prestataire retenu et ajustés lors d'un premier brief avec la chargée de communication

2.7 Prestation attendue

Le prestataire travaillera selon les caractéristiques établies au paragraphe 2

Le Parc naturel régional de Brière se réserve le droit de faire appel à 1 ou plusieurs prestataires pour l'ensemble de sa commande.

Le syndicat mixte du Parc pourra mettre à la disposition du prestataire toutes sortes de supports dont il pourrait avoir besoin pour trouver l'inspiration et répondre à la commande.

Le prestataire devra adopter un style innovant, attractif et convaincant, afin d'apporter de la notoriété et de la plus-value au Parc naturel. Rappelons que la cible principale est le grand public et particulièrement les habitants. Il s'agit de créer du lien entre le territoire et ses habitants, autre cible privilégiée, les élus.

Le prestataire se reportera à l'ensemble des éditions du Parc et déjà édités et consultables sur www.parc-naturel-briere.com rubrique téléchargement Le nombre de d'aller-retour pour des modifications sera au minimum de 3.

Récapitulatif :

A noter que pour l'ensemble des éléments décrits, il sera demandé une cohérence graphique afin d'y retrouver l'identité du Parc naturel régional de Brière .

Sujets	Commande
30 ans du marché de Kerhinet	Un visuel décliné sur supports papier et également numérique
ABC	Création d'un picto pouvant être décliné en visuel, apposé tout ou partie. Il devra s'adapter à la charte graphique du Syndicat mixte décrite plus haut. En variante obligatoire, une charte graphique décliné pour

	tous documents de communication print ou numérique.
Les rendez-vous du Parc	Création d'un picto pouvant être décliné en visuel, apposé tout ou partie. Il devra s'adapter à la charte graphique du Syndicat mixte décrite plus haut.
50 ans du Parc	Création d'un picto permettant de labelliser les actions « 50 ans du Parc » - En variante obligatoire : Le visuel de la Fête du Parc à l'occasion de ces 50 ans

PARTIE ADMINISTRATIVE

Le maître d'ouvrage se donne la possibilité de négocier avec les 3 entreprises ayant présentées les meilleures offres.

Lors de la commande, un acompte de 15% pourra être sollicité. Le cas échéant, le solde sera payé selon les modalités prévues dans l'article 2.4 du règlement de consultation.

La résiliation de la commande peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties ou pour motifs économiques liés notamment aux financements du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs.

La décision de résiliation précisera, le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis.

Pénalité de retard : le maître d'ouvrage se réserve le droit d'appliquer 100€ HT de pénalité de retard en cas de non-respect du calendrier présenté en 2.2. du présent cahier des charges. Toute modification dudit calendrier ne pourra se faire qu'avec l'accord du maître d'ouvrage et devra faire l'objet d'une trace écrite (courrier et ou mail).

La prestation prendra effet à la date de notification et s'achèvera conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

Pour la variante obligatoire : le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a le choix d'affermir cette variante jusqu'à sa date limite d'affermissement à savoir 8 mois à compter de la date de notification du bon de commande 2019. Le cas échéant, une lettre de commande viendra préciser le calendrier de la prestation 2019. Le titulaire disposera d'un délai de deux semaines pour faire part de ses remarques. Au-delà de ces dates limites d'affermissement et ou en cas d'incapacité du titulaire :

- le contrat deviendra caduc, le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité d'attente ou d'une indemnité de dédit,
- la variante obligatoire pourra, le cas échéant, être exécutée par un autre opérateur économique dans le cadre d'une autre consultation.